

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 18 Avril

Le monde parlementaire chôme; nos députés et nos sénateurs sont en vacances; néanmoins la plupart d'entr'eux siègent en ce moment dans les Assemblées départementales.

Dès l'instant où la tribune législative est fermée, le moment nous paraît opportun pour jeter un rapide coup d'œil sur la situation des affaires, depuis que le ministère Freycinet-Say-Ferry a pris la succession du cabinet du 14 novembre.

Les lecteurs du *Journal du Lot* connaissent nos opinions nettement républicaines et fermement conservatrices. Ils savent que nous avons franchement arboré le drapeau de la république libérale, conservatrice et sagement progressiste.

Ce drapeau, qui était celui de Thiers, des Rémusat, des Périer et des Dufaure, nous ne l'abandonnerons pas; nous n'abdiquerons pas notre indépendance pour devenir les flatteurs empressés ni d'un grand ministère, ni d'un ministère d'affaires.

Nous trouvons que depuis trop longtemps un vent de déraison souffle et entraîne les meilleurs esprits dans la voie la plus stérile et la plus dangereuse pour le parti républicain.

La discussion s'est rabaisée aux questions de personnes; la polémique irritante a envahi la presse et donne chaque jour au camp ennemi le spectacle le

plus honteux et le plus anti-patriotique. Nous avons eu la Commune dans la rue, sous les yeux réjouis de Bismarck; nous donnons aujourd'hui à la réaction ravie, le spectacle de la lutte la plus scandaleuse entre républicains.

De tels exemples sont douloureux pour tous les vrais patriotes.

Il n'est que temps de revenir aux principes et de se souvenir que s'est toujours par la désunion et la discorde, résultat des appétits dominant les idées, que l'on perd les gouvernements les plus solides.

Laissant de côté les espérances déçues, que tous les républicains songent donc à soutenir le gouvernement. M. de Freycinet désire la pratique loyale du régime républicain et représentatif; il est l'ennemi de l'autocratie et de la dictature; il est l'homme de la conciliation et du progrès; il désire une paix honorable et l'ordre par la vraie liberté; il veut l'obéissance aux lois, le respect absolu aux institutions que le pays s'est librement données; il respecte les décisions du corps législatif et il ne veut nullement entraver l'indépendance des mandataires du peuple souverain.

Ce programme est celui de la démocratie libérale et indépendante, il est accepté par les hommes modérés de tous les partis; il fait la force du cabinet actuel.

Aussi depuis la rentrée aux affaires du sage initiateur des grands travaux de la paix, la confiance est générale; la France travaille avec sécurité; elle peut compter sur le lendemain; elle n'a à redouter ni

utopies, ni excès.

C'est le triomphe définitif des idées libérales sur les idées rétrogrades.

Et c'est ce triomphe-là que les républicains s'efforceraient de compromettre eux-mêmes.

Trêve donc de disputes intestines et *Sursum corda!*

Un républicain conservateur.

On nous écrit de Paris :

La lutte entre les gambettistes et leurs adversaires prend des proportions épiques. Il faudrait la plume de l'auteur du *Lutrin* pour rendre compte par exemple des réunions comme celle de Châlons-sur-Saône où M. Boysset, rendant compte de son mandat et s'expliquant sur la chute du ministère du 14 novembre, déclare qu'il n'y a pas eu alliance de la droite et des fractions de la gauche; mais que ça été « la coalition des défenseur du ministère tombé a répliqué ah! « vous avez dit que le ministère Gambetta était bon à mettre à la porte; je dis moi que le ministère Freycinet est bon à jeter par la fenêtre. »

Voilà des gens à renvoyer dos à dos, opportunistes et ministériels, progressistes et libéraux, font en ce moment le jeu des ennemis de la République.

Revue des Journaux

La République française croit que si la Chambre veut de simples administrateurs actifs et habiles, elle en trouvera dans le cabinet Freycinet, que si

elle veut des ministres, hommes d'Etat capables de concevoir et de suivre un programme politique, elle n'en trouvera pas moins dans ce même cabinet. Le « pouvoir personnel » et la « déférence » ajoutée-elle, y sont représentés à dose à peu près égale. Nous mène-t-on au régime parlementaire tel que le conçoit le monde entier, ou nous mène-t-on à un régime tout nouveau où les ministres n'auront d'autre charge que d'exécuter les commissions que leur transmettront les députés de la part de leurs électeurs respectifs? Aurons-nous une politique électorale ou bien une politique nationale?

On lit dans le *Voltaire*, sous la signature de M. Rauc : Pourquoi voulez-vous que nous ragions.

Tant que la République ne sera pas en péril, nous n'aurons nulle raison de regretter ce qui est passé, attendu que rien ne nous a moins surpris. Si les jours du péril venaient, nous savons bien que du coup, les malentendus cesseraient et qu'il n'y aurait plus dans notre parti ni vainqueurs ni vaincus. Comme au 24 mai, comme au 16 mai, l'armée républicaine se reformerait.

Quant à présent, loin de nous affiger et de pleurer sur nos infortunes, nous nous en réjouissons.

Le *Soleil* fait remarquer que le déplacement de la tutelle des communes serait une amélioration sans doute, mais il est vrai que l'on ne peut pas donner les commissions départementales des prérogatives qui appartiennent actuellement aux préfets.

Le *Journal des Débats* pense qu'on ne doit pas s'émouvoir outre mesure de ce qui arrive au Caire; il n'y a en réalité qu'un danger pour l'Egypte, dit-il, c'est celui qui résulterait d'une invasion du Soudan, car on chercherait alors vainement dans toute l'Egypte un soldat ou un officier qui voudrait se battre.

Le *Mot d'Ordre* pense arriver, par la suite, à chasser l'Etat de la commune.

Le *Parlement* déclare que si le projet de loi arrêté par le conseil des ministres décide que l'outrage aux mœurs relèvera désormais du code pénal et non de la loi sur la presse, il consacrerait une réforme utile, et aura pour effet, de nettoyer les voies publiques.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (60) du 18 Avril 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Bien travaillé, jeune homme! C'est une reproduction pleine de vérité de toute notre belle vallée de la Moselle.

Surpris, le jeune homme se retourna et aperçut derrière lui un homme déjà vieux, à la figure grave et imposante, portant un costume d'une extrême simplicité et appuyé sur une houlette.

C'était le pâtre qui s'était insensiblement approché avec son troupeau.

— Vous pouvez, mieux que personne, juger si mon petit tableau est réussi ou non, car vous tes sans doute du pays? répondit Hubert.

— Je garde les troupeaux des fermes de l'Electeur, mais je ne suis pas de ce pays.

Telle fut la simple réponse du vieux berger. Il ardaît, immobile. Son maintien imposait le respect.

U chemise de grosse toile, une blouse de bure, un pantalon également grossier, constituaient tout son accoutrement. La coiffure du vieillard consistait en un grand chapeau à larges bords qui cachait les yeux et le front. Le visage était

amaigri et sillonné de rides profondes; une longue barbe blanche encadrait ce visage en rivalisant avec sa pâleur et de longs cheveux également blancs retombaient sur ses épaules.

L'expression de cette physionomie frappa Hubert, qui regardait le vieillard sans pouvoir détourner de lui ses yeux.

Le berger, voyant cela, répondit d'une voix plus douce et avec un bienveillant sourire :

— Vous me regardez comme j'ai regardé tout à l'heure votre tableau. La contrée que vous avez représentée m'est connue. Je ne pense pas qu'il en soit de même de moi pour vous.

— Cela est vrai, mon brave homme, répondit Hubert en riant. Cependant j'espère que nous aurons bientôt fait plus ample connaissance. Car si vous habitez parfois le bailliage là bas, dont vous gardez les moutons, ce sera aussi là, à partir de demain, ma nouvelle demeure.

Cette fois le vieillard ouvrit de grands yeux.

— C'est qu'alors vous êtes sans doute M. le juge qu'on attend ici aujourd'hui ou demain et qui suppléera le noble seigneur bailli von Weichs.

— C'est moi même! répondit Hubert d'un ton riant. Je vous apprends en même temps, afin que notre connaissance réciproque se fasse rapidement, que je me nomme Hubert Wa'bot et que je suis de Cologne. Et vous, comment vous appelez-vous?

— Je m'appelle Grates, répondit le berger de son ton de voix ordinaire; mais les jeunes gens du village m'appellent quelque fois, par manière de plaisanterie, le Barbu, à cause de la longue barbe et des longs cheveux que j'ai fait

rien de laisser pousser toute ma vie. Il y a dix-huit ans que je suis au service du bailliage et je prie, si Dieu le permet, y rester jusqu'à la fin de mes jours.

— Vous me paraissez un brave homme, répondit Hubert, qui se sentait singulièrement attiré par l'expression imposante de ce visage et par cette voix grave et magistrale; touchez là, Grates, ajouta-t-il en lui tendant cordialement la main, nous serons bons amis, et je considère comme d'un heureux présage que ce soit vous qui m'avez rencontré le premier. De même que vous garderez ces bêtes utiles, je tâcherai de garder les hommes; comme vous séparez les brebis des bœufs, je séparerai le bien du mal, et je serai heureux de remplir mes fonctions aussi bien que vous les vôtres. J'en ai du moins la ferme désir, et j'espère que le Seigneur Tout Puissant m'aidera dans l'accomplissement de mes nouvelles et difficiles fonctions.

— Ainsi soit-il, répondit le berger avec une solennité étrange, tandis que son regard semblait distrait, plongeant dans l'avenir, peut-être dans le passé!

Il s'était pieusement découvert en exprimant ce souhait, et la lumière éclairait alors tout ce beau visage de vieillard, si vénérable, en même temps si singulier, comme Hubert fut, malgré lui, forcé de se le dire.

Grates ayant placé sa main rugueuse dans celle d'Hubert, il regarda fixement celui-ci et lui dit :

— Nous avons tous besoin de l'aide du Seigneur. Vous peut-être plus que personne... car

grande est la responsabilité dont votre profession vous charge. Cependant, bien que vous soyez jeune, le bon droit paraît avoir trouvé en vous un défenseur et jamais l'innocent n'aura à trembler devant vous. Dieu le veuille!

— J'ajoute à mon tour : Ainsi soit-il! reprit Hubert, en serrant avec effusion la main du vieillard. Mais, maintenant que nous avons fait connaissance, asseyez-vous là près de moi et renseignez-moi un peu sur le pays et ses coutumes. Les codes et les ordonnances de l'Electorat me sont familiers; mais je ne suis jamais venu de ce côté et j'ignore complètement les mœurs et les coutumes qui ont, elles aussi, acquis force de loi par l'usage. Vous devez connaître le pays et tout ce qui sera du ressort de ma juridiction. Causons donc quelque peu!

Dans le cours de la conversation, Hubert s'était levé, et jetant un regard par-dessus le buisson qui l'avait ombragé pendant qu'il dessinait, il découvrit un tableau qui attira vivement son attention, au point qu'il oublia un moment sa nouvelle connaissance le berger.

Celui-ci dans l'intervalle était allé jeter un regard sur son troupeau qui paissait tranquillement dans le voisinage, et voyant que tout était en ordre et que le chien veillait avec vigilance, il revint s'asseoir aux côtés du jeune homme, et parut prêt à lui fournir les renseignements que celui-ci lui avait demandés.

(A suivre).

LA RÉFORME DES PENSIONS CIVILES.

La Nouvelle revue publiée dans son numéro du 15 avril, une étude qu'on espère, nous l'espérons, aussi utile qu'elle est intéressante.

L'auteur de ce travail, M. Ferdinand Meyer, ne se contente pas, en effet, de démontrer la nécessité de réformer la loi réglant les pensions de retraite des fonctionnaires civils ; il indique encore le moyen d'accomplir cette réforme, d'assurer à ces fonctionnaires le fruit réel de leurs services et de décharger le trésor.

Nous imaginons volontiers, dit-il, une caisse dans laquelle chaque fonctionnaire verserait annuellement 5 0/0 de son traitement. Un compte serait ouvert à chaque employé, au grand-livre de cette caisse, et l'administration qui la dirigerait ferait le maniement des fonds versés ainsi que le font aujourd'hui les caisses d'épargne, les compagnies d'assurances, la caisse des dépôts et consignations et d'autres établissements financiers.

Chaque année, épargnes et subventions se capitaliseraient à un taux fixé d'avance, 4 1/2 ou 4 0/0 par exemple : les sommes versées des deux parts iraient ainsi grossissant par la puissance de l'intérêt composé.

Dans ce système, l'Etat et les fonctionnaires sont donc de véritables associés dont l'effort commun se porte vers la constitution d'un capital qui devra un jour rémunérer les derniers des services rendus à la chose publique.

Qu'un employé vienne à prendre sa retraite, il recueillera l'ensemble des sommes accumulées à son actif ; qu'il meure dans l'exercice de ses fonctions le montant de son compte, arrêté au jour du décès, sera acquis à sa famille ; que même il quitte l'Etat de son propre chef il aura droit à la portion de masse qui correspond à ses épargnes capitalisées, et peut-être, en certains cas, à prévoir, une part plus ou moins forte de son compte-subventions, pourra lui être allouée à titre gracieux.

Un semblable système paraît n'offrir que des avantages. Tout en lui est connu d'avance, calculé et précis. L'employé épargnera plus volontiers, la perspective de la retraite lui apparaîtra constituera sans effort par le jeu de l'intérêt, et l'avenir des siens sera garanti, qu'il vive ou qu'il meure.

Au point de vue du chiffre de la pension, il y gagnera encore. Capitalisez 12 0/0 des traitements que reçoit un fonctionnaire pendant quarante ans, durée moyenne du service actif : il n'en est pas un qui ne réunisse ainsi une somme suffisante pour s'assurer, dans n'importe quelle compagnie d'assurances, une rente viagère supérieure à celle que lui donne l'Etat actuel. Neuf fois sur dix, sinon plus, il préférera toucher les intérêts, un peu plus faibles, d'une rente perpétuelle dont ses héritiers recevront le capital à sa mort.

Pour l'Etat, les dispositions dont nous parlons n'instituent aucune charge nouvelle : tant s'en faut. Le montant des traitements payés aujourd'hui est de 300 millions : la subvention de 7 0/0 en atteindra 21.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La session du Conseil général s'est ouverte hier sans incidents notables.

M. le Préfet assistait à la première séance.

A propos d'un vœu tendant au déclassement des terres atteintes par le phylloxera, M. de Verninac a dit qu'en émettant de pareils vœux l'Assemblée s'exposait à paraître peu sérieuse ; car la plupart des terres — aujourd'hui vignes, mais friches lors de la confection du cadastre, — n'étaient pas classées.

Un membre a répondu à M. de Verninac qu'il avait signé, à une des sessions précédentes, un vœu semblable ; mais il importait surtout de faire ressortir que ce vœu, en dû-il profiter qu'à une très-faible quantité

de terrains classés, n'en méritait pas moins bon accueil.

Comme à toutes les sessions précédentes du reste, une chose nous a frappé : c'est le vif désir de MM. les Conseillers, manifesté dès la première séance, de s'en retourner au plus tôt dans leurs foyers.

Une question importante se présente-t-elle, on est toujours sûr d'entendre quelque conseiller s'écrier que, vu l'importance de l'affaire, il faut la renvoyer à la session d'août, la session actuelle durant trois jours à peine.

Hier le coup n'a pas raté. Aussi approuvons-nous fort M. le Préfet du Lot d'avoir répondu très finement au membre impatient de reprendre le chemin de fer, que la session d'avril peut, aux termes de la loi, durer huit jours.

MAIRIE DE CAHORS.

Un arrêté municipal du 4 octobre 1880 a fixé le prix de la viande de boucherie.

Cet arrêté n'a reçu depuis cette époque aucune modification. Néanmoins et malgré la baisse constante du prix des animaux sur pied, les bouchers et revendeurs élèvent sans cesse le prix de la viande.

Le public est prévenu que, jusqu'à nouvel avis, la viande doit être vendue aux prix ci-après rappelés ; que l'acheteur a le droit de se refuser à toute augmentation et le devoir de signaler à la police les bouchers qui exigeraient des prix supérieurs à la taxe et qui sont ceux ci-après :

Bœuf.		
1 ^{re} catégorie, le kilogramme.		1,60
2 ^e id. id.		1,50
3 ^e id. id.		1,10
Veau.		
1 ^{re} catégorie, le kilogramme.		1,80
2 ^e id. id.		1,60
3 ^e id. id.		1,20
Mouton.		
1 ^{re} catégorie, le kilogramme.		1,80
2 ^e id. id.		1,60
3 ^e id. id.		1,20

A dater du 17 courant le pain sera vendu comme suit :

Pain blanc, 1 ^{re} qualité, le kil.	0,40 c.
id. 2 ^e qualité, id.	0,35 c.
Pain bis, le kilogramme. . . .	0,32 1/2

Nous enregistrons avec plaisir ces mesures. Elles dénotent de la part de l'administration municipale, la résolution de mettre fin à des abus qu'on ne pouvait plus longtemps tolérer dans l'intérêt public.

Nous en étions arrivés, à Cahors, à payer le pain beaucoup plus cher que dans toutes les autres villes. Cela ne pouvait être plus longtemps toléré.

Il en est de même pour la viande.

Pour beaucoup de bouchers, l'arrêté municipal du 4 octobre 1880 est absolument lettre morte, et ils ne se font pas le moindre scrupule de vendre leur marchandise à un taux plus élevé.

Il n'était que temps de leur rafraîchir la mémoire. Nous aurions même voulu que l'avis municipal fixât la population sur un point qui a bien son importance :

Dans quelle proportion le boucher doit-il répartir les os à ses acheteurs ? Il n'est pas rare que, sur un kilo de viande, on octroie 250 à 300 grammes d'os.

C'est exorbitant.

Nous pensons que la quantité d'os à subir par poids de viande déterminé, devrait être officiellement fixée ; car il n'y a pas de raison pour que les bouchers n'en remplissent un de ces jours les paniers de nos ménagères.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

On sait que le gouvernement a présenté aux Chambres un projet de loi destiné à faciliter le

fonctionnement des sociétés de secours mutuels. Ce projet de loi modifie plusieurs dispositions de la législation actuelle et établit des mesures qui simplifieront l'exercice et accroîtront les ressources de la mutualité.

La commune restera la circonscription administrative dans laquelle se constitueront les sociétés. Ces institutions ne doivent pas s'étendre sur un périmètre trop vaste. Il n'y aurait point de gestion facile si une mutualité se répartissait sur une région qui oblige le bureau à de longs déplacements pour l'exécution de son mandat.

Le projet de loi maintient la distinction existant entre les sociétés approuvées c'est-à-dire recevant l'appui de l'administration, et les sociétés autorisées ou libres. On sait que les sociétés approuvées jouissent de la capacité civile, prérogative, qui leur assure d'importants avantages. Ces sociétés trouvent de plus auprès de l'administration, un très utile concours. Il ne s'élève pas d'objection sérieuse contre le régime des sociétés approuvées. Cette forme de mutualité a, d'ailleurs, pris une grande extension, car on compte 4,790 sociétés approuvées contre 1,987 sociétés libres. Il est nécessaire de conserver l'appui de l'Etat aux sociétés qui veulent y recourir.

Les présidents des sociétés seraient élus pour cinq ans. Ce délai paraît indispensable pour que ces fonctionnaires acquièrent une connaissance suffisante des services qu'ils ont à diriger.

Une disposition très importante de la loi projetée, autorise les sociétés à recevoir des immeubles par donation ou par legs. Cette mesure facilitera l'accroissement de leurs ressources. Mais afin d'éviter l'extension de la main-morte, ces immeubles devront être aliénés dans les délais déterminés. Les sociétés auront même intérêt à ce que l'aliénation soit aussi prompte que possible, car les capitaux provenant de la vente, pourront être utilisés pour obtenir des retraites.

Enfin le projet de loi alloue aux sociétés de secours mutuels, un supplément de dotation de 10 millions à appliquer en subventions aux sociétés qui assurent des pensions de retraite à leurs membres. Cette mesure, réclamée par un grand nombre de députés, exercera une influence

M. Nourrigat, gardien ordinaire de la maison d'arrêt de Figeac, a été nommé au même emploi à Montauban.

Le sieur Parady, Alphonse, ouvrier terrassier des chantiers de Bouziès-Bas, s'est blessé avec une arme à feu aux abords du tunnel dudit lieu, dans la soirée du 16 courant.

Il descendait le talus qui borde ce tunnel portant son fusil chargé, lorsqu'arrivé au bas du ravin, il a glissé, le coup est parti et il a reçu la charge en pleine figure.

Ses camarades l'ont fait transporter, dans la matinée du 17, à l'hospice de Cahors.

Son état n'inspire pas de craintes sérieuses jusqu'à ce jour.

La police nous signale l'arrestation des nommés Willemet, Léon-Eugène, garçon boucher, natif de Paris, sans domicile fixe, âgé de 21 ans, et Planes, Marius, serrurier, natif du Puy-de-Dôme, sans domicile fixe, âgé de 21 ans, sous la prévention de vagabondage et de rupture de ban.

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Barchat, Baptiste, âgé de 35 ans, ouvrier mineur, pour vol de deux billets de banque de 50 fr., au préjudice de la nommée Anna Teulet, femme Charroy, ménagère à Cavagnès, commune de Cahors.

TOULOUSE, 15 avril. — A la suite d'un article paru dans la *Souveraineté du Peuple*, un duel à l'épée eut lieu dans la soirée, aux environs de Toulouse, entre M. Poirin, rédacteur en chef de la *Souveraineté du Peuple* et M. Calvinhac, conseiller municipal et directeur politique du *Réveil*, M. Calvinhac a reçu quatre blessures légères au bras et à la main.

PERPIGNAN. — Le Tribunal correctionnel de Perpignan a condamné M. Mercadier, maire de Perpignan, à cinquante francs d'amende et à l'insertion du jugement dans six journaux de la

ville, un journal de Bordeaux et un journal de Marseille, pour diffamation envers M. Triquera, juge au tribunal de commerce, ancien adjoint.

BORDEAUX. — Lundi, à trois heures de l'après-midi, un douloureux accident a jeté la désolation dans une honorable famille de Caudéran. Un jeune Ecossais, nommé Hardy, qui était l'hôte de cette famille depuis trois jours, détacha en manière de jeu un fusil Lefaucheux qu'il ne croyait pas chargé, et par deux fois, lâcha la détente sans qu'aucune détonation se fit entendre. Mais le jeune homme ayant recommencé un troisième fois cette manœuvre, le coup partit et atteignit en pleine poitrine un des fils de la maison, âgé de seize ans, qui sortait en ce moment d'un appartement voisin.

La charge fit balle et le malheureux, frappé au-dessus du cœur, tomba foudroyé. La mort fut instantanée. On devine la désolation de la famille et le désespoir de l'auteur involontaire de cette funeste imprudence.

SAUMUR. — Un accident qui aurait pu et qui peut encore avoir des suites très graves, est arrivé jeudi sur le Breil, terrain de manœuvres de l'Ecole de cavalerie.

Un cheval qui avait jeté son cavalier à terre à l'obstacle, s'est précipité seul au galop sur un peloton marchant à l'allure de la charge ; il a d'abord renversé le guide du peloton et a ensuite été cause que seize cavaliers sur 22 sont tombés avec ou sans leurs chevaux.

Il n'y a eu que quatre cavaliers blessés sérieusement, deux surtout, dont un n'a pas repris connaissance pendant cinq heures, et un autre qui doit avoir quelque chose de brisé dans la tête et qui est absolument comme fou.

Les jeunes gens le plus gravement atteints sont MM. de Chauny, Brunswig, Maître et Ruez.

Inutile d'ajouter que les soins les plus pressés ont été prodigués aux blessés.

LA RÉOLE. — On signale des paniques de bétail sur diverses foires de l'arrondissement.

Il est à remarquer que ces paniques se produisent toujours vers deux heures de l'après-midi, c'est-à-dire au plus fort des affaires.

PAU. — Le service de sûreté a été avisé que sur plusieurs points du territoire il se produisait une véritable invasion de mendiants espagnols se livrant à des déprédations de toutes sortes. Ils ont passé les Pyrénées en février, et plusieurs d'entre eux sont arrivés jusqu'à Paris.

La police a mis la main sur trois individus, n'ayant aucun domicile ni aucune profession avouable, âgés de vingt à quarante ans, qui se réfugiaient dans les maisons particulières, souvent avec menaces pour y mendier.

TARBES. — Deux jeunes soldats du 53^e de ligne avaient fait un pari qui consistait à boire la plus grande quantité d'absinthe.

Ils allèrent dans un petit débit de la rue de Bordères où on leur servit un litre de poison vert.

L'un est mort sur-le-champ, l'autre est gravement malade.

— Procès-verbal a été dressé contre un habitant de Tarbes qui avait acheté de l'avoine à un militaire, ce qui est formellement interdit par la loi.

AGEN. — Un orage épouvantable a dû éclater, samedi soir, vers dix heures, sur Nérac et ses environs.

On pouvait voir, à ce moment, du Gravier, les éclairs se succéder avec une rapidité effrayante, et le bruit du tonnerre parvenait très distinctement aux oreilles des promeneurs attardés.

ANGOUÛME. — Samedi sont arrivés à Angoulême, venant de Bergerac, par le train de onze heures quarante-cinq minutes du matin, 219 hommes provenant du 188^e de ligne et destinés à être versés au 107^e pour renforcer le bataillon de ce régiment actuellement en Tunisie.

MONTAUBAN. — M. Rosselet, commandant au 11^e de ligne, a succombé jeudi dernier à une

maladie qui lui causait de cruelles souffrances depuis plusieurs mois.

Il était âgé de 50 ans.

DECAZEVILLE. — Trois ouvriers de Decazeville, enveloppés par une explosion de grison et grièvement brûlés, viennent de succomber à leurs blessures.

L'inhumation de ces trois martyrs du travail a été collective; les trois cercueils étaient suivis par le personnel entier de la Compagnie et par tous les ouvriers de la mine, portant chacun sa lampe allumée.

LA GELÉE EN PROVINCE

Nous avons donné hier quelques renseignements sur les effets de la gelée de ces jours derniers et sur les ravages qu'elle a causés dans nos campagnes.

Voici les nouvelles informations que nous recevons sur ce sujet :

COTE-D'OR. — La gelée du 11 a fait des ravages dans la Côte-d'Or.

La récolte de l'année prochaine est déjà bien compromise dans les villages de Bligny, Tilly, Corcelles, Montagny, Géanges, les bas de Meursault, les bas de Volnay, Chorey, Vignolles, et dans bien d'autres encore.

Un grand nombre d'arbres fruitiers et de noyers ont souffert de la gelée.

Les vignes de la côte et des arrières-côtes n'ont point de mal.

SAONE-ET-LOIRE. — Mardi et mercredi, de fortes gelées sont venues jeter la désolation dans les riches campagnes du Mâconnais.

Les vignes ont eu beaucoup à souffrir, surtout dans les communes de Romanèche, Fleurieu et les environs.

Après les gelées, l'orage. Depuis hier matin, une forte bourrasque souffle sur Mâcon.

AUBE. — La gelée du 11 avril nous a causé un dommage considérable. Toutes nos vignes basses sont presque entièrement détruites sur les finages de Courteron, Gy et Neuville. Seules, les hauteurs ont pu échapper au désastre qui ne fait que commencer, car nous ne sommes guère avancés dans la saison des gelées. On évalue à plus de moitié la perte dans cette seule matinée.

— Les célèbres coteaux d'Aï ont épouvantablement souffert de la gelée des derniers jours.

Le même fléau s'est abîtu sur le Mâconnais.

De l'Alsace-Lorraine également les renseignements qu'on nous transmet sont fort attristants. La vendange de cette année est plus compromise. Elle est perdue.

GRENOBLE. — La gelée a fait des ravages dans la plaine de Bièvre notamment aux environs de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et de la Côte Saint-André; la récolte des arbres fruitiers est à peu près perdue. Beaucoup de primeurs ont été rôties. Les plantes fourragères, surtout les luzernes et les trèfles, ont aussi beaucoup souffert.

AIN. — Hier matin, il a gelé assez fortement dans nos pays, à ce point qu'une légère croûte de glace s'est formée sur les eaux tranquilles. La récolte des choux et des colzas est gravement compromise en Bresse. Sur plusieurs points elle est complètement perdue.

Revue Scientifique.

Tissus formés de fibres minérales. — Emploi de la photographie dans l'astronomie.

Des tentatives intéressantes ont été faites, dans ces derniers temps, en France et en Allemagne, pour fabriquer des tissus au moyen de fibres minérales. — L'amiante ou asbeste, est formée d'un mélange de silice, de magnésie, de chaux, d'alumine et d'oxyde de fer. Elle se présente sous la forme de fibres soyeuses, aussi flexibles que la soie ou le coton, et elle offre sur ces dernières substances, le précieux avantage d'être complètement incombustible à la flamme de nos foyers ordinaires. Comme le rappelle M. Tissandier avec beaucoup d'à-propos, l'utilisation de l'amiante est une sorte de résurrection d'une pratique très ancienne. Rien ou presque rien de nouveau sous le soleil. Les Grecs, les Romains, savaient déjà tisser l'amiante. Ils en faisaient des linceuls dans lesquels ils brûlaient les

corps de leurs morts. Ils en fabriquaient aussi des nappes, des draps, dont le blanchissage se réduisait à une opération très simple. Il suffisait, en effet, de les jeter au feu qui détruisait les matières grasses sans altérer le tissu. Les anciens avaient aussi des lampes dont la mèche était formée d'amiante imbibée dans du pétrole.

Malgré ces avantages, l'amiante ne saurait retrouver dans notre civilisation la place qu'elle occupait dans l'antiquité; la raison en est facile à concevoir. C'est que, bien que se trouvant en assez grande abondance dans les roches magnésiennes de certaines contrées, notamment au Canada, elle ne pourra jamais descendre à un prix aussi bas que le lin, le coton et même que la soie. Aussi doit-on en restreindre l'usage à des applications spéciales. MM. Hamelle et Hentelot en préconisent l'emploi pour fabriquer des toiles incombustibles excellentes pour rideaux de théâtres, par exemple. A la suite d'un horrible accident survenu à l'Opéra, la mort de M^{lle} Livry dont les jupes avaient pris feu à la rampe, il avait été question d'habiller les danseuses avec des étoffes d'amiante. Mais ici la question d'art prima la question de sécurité. Ces demoiselles trouvèrent que l'amiante n'avait pas assez de ballon, ne faisait pas des plis assez gracieux, et il fallut y renoncer. En revanche, il serait très-intéressant de fabriquer avec de l'amiante du papier qui pourrait servir à la confection des titres, billets de banque, etc., qui se trouveraient ainsi à l'abri des chances d'incendie. On assure qu'un chimiste, M. Glück, aurait découvert une encre résistante elle-même à l'action du feu, ce qui rendrait complète la possibilité de cette utile application.

A côté de l'amiante, on peut placer la laine minérale obtenue en projetant de la vapeur d'eau animée d'une grande vitesse à travers ce qu'on appelle le *laitier* des hauts fournaux. Le *laitier* est un silicate double d'alumine et de protoxyde de fer et de chaux très fusible, qui se forme dans la métallurgie du fer. C'est en quelque sorte, de l'amiante artificielle. La laine minérale qui se fabrique surtout en Allemagne et aux Etats-Unis, est principalement employée comme matière conductrice de la chaleur servant à protéger les tuyaux à vapeur.

On sait l'utilité du microscope et de la photographie, pour analyser dans leurs détails infiniment petits, les impuretés qu'un commerce sans scrupule accumule dans le lait, le beurre, le vin, etc.. La photographie rend aussi d'immenses services dans un ordre d'idées tout différent, je veux parler de l'analyse de la substance des étoiles, des planètes, des comètes.

C'est en partie, grâce à la découverte de Daguerre, qu'il a été possible de comparer entre elles les lumières émises par les différents astres. Les résultats de ces admirables recherches sont bien faits pour frapper les imaginations les plus indifférentes. Il semble sinon prouvé, au moins probable, que tous les corps célestes, à quelques fabuleuses distances qu'on les suppose placés, obéissent à une évolution régulière, analogue à celles dont la vie nous offre le modèle sur notre petit globe. Les nébuleuses, amas de matière cosmique, se concentrent peu à peu pour former des étoiles analogues à notre soleil et renfermant principalement de l'hydrogène, du charbon, des métaux, quelques-unes même, de la vapeur de benzine.

Par le refroidissement, ces soleils se contractant de plus en plus, deviennent des planètes, des terres analogues à la nôtre, puis, des lunes, ou planètes mortes, sans eau, sans air, et enfin se réduisent en poussière dont nos *aérolithes* sont des fragments.

Dernières Nouvelles

Nous n'avons pas encore des renseignements suffisamment complets sur les élections municipales de dimanche dernier.

Paris 17 avril.

C'est aujourd'hui que M. Andrieux a dû remettre au roi d'Espagne les lettres qui l'accréditent comme ambassadeur de la République Française. Nous n'avons encore reçu aucune dépêche sur cette cérémonie, mais il est probable que les choses se seront passées comme d'habitude, et qu'il n'y aura rien à noter.

La situation ne s'améliore guère en Russie; cependant il a bien fallu finir par prendre un parti au sujet du couronnement. Vous vous rappelez tout ce que je vous ai dit à ce sujet et quels projets aussi bizarres les uns que les autres avaient été formés à la cour pour assurer la sécurité du Czar.

On a réfléchi, paraît-il, et on a compris quel désastreux et ridicule effet allait être produit. Renoncer au couronnement c'était une reculade pitoyable, c'était un aveu de craintes qu'on ne peut pas proclamer d'une façon aussi bruyante; choisir une autre ville que Moscou ne valait guère mieux.

On s'est donc résigné à suivre la tradition qui veut que tout Czar soit couronné dans la cathédrale de l'ancienne capitale de la Russie, et il a été décidé que la cérémonie aurait lieu dans le courant du mois d'août. C'est du moins ce que disent les dépêches arrivées hier soir et ce matin de Saint-Petersbourg.

Le monde officiel a reçu l'ordre de se préparer aux voyages.

Les fêtes dureront quinze jours et coûteront environ dix millions de roubles au Trésor, sans compter ce qu'il devra dépenser la municipalité de Moscou.

Lors du couronnement d'Alexandre II, elles avaient duré un mois et avaient coûté dix-huit millions de roubles.

Les relations entre l'Allemagne et la Russie n'ont pas beaucoup changé. Il est certain cependant que la nomination de M. de Gori a été une défaite pour le parti panslaviste; M. de Gori a plutôt des sympathies allemandes. Mais il faut bien se rendre compte que la cour et le ministère ne sont pas tout à fait les maîtres et qu'ils ont à compter avec beaucoup d'éléments très puissants, en première ligne desquels il faut mettre l'opinion publique et la haine invétérée du peuple russe pour le peuple allemand.

Toutefois, la paix paraît assurée pour le moment. Le choc est retardé. Pour combien de temps, c'est ce qu'il est encore impossible de prévoir.

DÉPÊCHES

VIGNES AMÉRICAINES PHYLLOXÉRÉES.

Une nouvelle d'une certaine gravité arrive de Montecristo, dit l'Italie.

Près de 7,000 plants de vignes de la pépinière nationale de vignes américaines, établie dans l'île de Montecristo par le gouvernement en 1881, ont été trouvés atteints par le phylloxéra.

Paris, 17 avril.

Tunis. — Mgr Lavignerie a donné une grande fête à l'occasion de la remise des insignes cardinales; le ministre Cambon et tous les généraux ont assisté au banquet. Les Maltais ont traîné la voiture de Mgr Lavignerie jusques à la Cathédrale.

— M. Gambetta ira à Lyon dans le courant de juin.

— Le bruit court qu'un vol considérable a été fait à la poste centrale de Paris.

— Un décret de M. le Président de la République rétablit le Petit-Séminaire de Montauban, supprimé par un décret du 24 août 1881.

Les cinq ministres, en ce moment présents à Paris, MM. de Freycinet, Léon Say, Humbert, de Mahy et Jauréguiberry, se réuniront demain en conseil à l'Élysée.

— Le comité pour l'érection d'une statue à Victor Hugo, vient d'adresser aux conseils généraux une demande de souscription.

— Il est inexact que M. de Freycinet ait mandé M. Desprez pour conférer avec lui au sujet du concordat.

Bourse de Paris.

Cours du 18 avril

Rente 3 p. %	84.05
— 3 p. % amortissable	84.35
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	111.00
— 5 p. %	118.35

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 18 Avril 1882

La hausse avait été trop rapide et trop importante sur nos rentes pour qu'un jour ou l'autre elle ne rencontrât pas un obstacle à son développement dans les réalisations des acheteurs. Ils ont profité pour alléger leur position du surcroît

de fermeté, que le paiement des nombreux coupons d'avril devait donner au marché au comptant. Malgré l'abondance des disponibilités et la bonne tenue des Bourses étrangères, l'ensemble des valeurs a subi une réaction. Le 5 0/0 a fléchi à 118.12, le 3 0/0 à 84, l'Amortissable à 84.12.

La Banque de France, la Banque de Paris, le Crédit foncier, la Banque nationale, le Lyonnais, la Générale, la Banque ottomane ont bien résisté. La baisse a été sensible sur la Banque d'escompte et surtout sur le Crédit de France, le Crédit de Paris et la Banque romaine.

Le Suez très lourd a perdu le cours de 2.600. Le Gaz se maintient vers 1.535 et les Omnibus vers 1.610. Les Allumettes sont en reprise à 415.

Le 5 0/0 italien a revu le cours de 90. Le cours de 13 a été remis en discussion sur le 5 0/0.

THÉÂTRE DE CAHORS

LA MASCOTTE.

Signalons tout d'abord une amélioration sensible : Comme minuit sonnait samedi à toutes les horloges de la ville, M^{me} Pilo-Mariani, une maîtresse femme qui ne badine pas avec la consigne, et qui préfère les conseils de la presse aux procès-verbaux de M. le Commissaire, congédiait son public sous l'impression agréable de la *Mascotte*, ce charmant opéra bouffe d'Edmond Audran.

Drôle de titre n'est-ce pas ? Je ne dis pas non, mais oyez un peu et vous reconnaîtrez qu'une *Mascotte* peut avoir beaucoup de bon, surtout quand elle se nomme M^{lle} Vergniaud.

Connaissez-vous la *guigne* ? — Cette variété de cerises roses et piquantes comme les lèvres et le sourire de ces dames du théâtre, allez-vous répondre ? Et bien non, guigne est le féminin de guignon et signifie la mauvaise chance, la déveine provoquée par un mauvais œil quelconque. Le Dictionnaire de l'Académie n'a plus qu'à en faire son profit.

Or, pour contrebalancer l'effet néfaste du mauvais œil, un bon œil est nécessaire. La *Mascotte* est ce bon œil là, c'est la fée bienfaisante qui répand le bonheur autour d'elle. Tant que le prince Laurent XVII la conserve intacte auprès de lui, tout lui réussit : il digère bien, dort mieux, ne perd plus aux lotos, et ne se mord plus la langue en masticant. Mais du jour où la *Mascotte* retrouvant son amoureux, le berger Pipo, s'enfuit avec lui, ô jupiter ! le prince Laurent est chassé comme un pouilleux de ses Etats et s'en vient avec sa noble fille jouer de la cornemuse dans le camp du prince Fritelline. Celui-ci, amoureux transi de la princesse, l'épouse sur le champ et rend sa principauté à Laurent XVII, tandis que la *Mascotte* convole avec son Pipo, devenu grâce à elle, vaillant capitaine.

Le thème est peu de chose, mais la musique est par moments délicieuse. Le duo du premier acte *amans et moutons* est ravissant et rendu par M^{lle} Vergniaud et M. Ludovic, avec un charme irrésistible de voix et d'expression qui a enlevé la salle entière.

M^{me} Le Cerf était très gentille sous les traits de princesse *Fiametta* et sous ceux de bohémienne.

M. X... (*le chambellan*) a une propension marquée à la charge. Les trépannements de son torse pourraient bien avoir dans certains milieux un succès incontesté; mais à la scène, devant un public éclairé qui comprend à demi et n'a pas besoin qu'on lui souligne les mots et les situations hardis, ce luxe de mimique réaliste, beaucoup trop zolatesque ne saurait convenir. Chaque chose à sa place, celle des clowns est sur la piste des cirques et non sur la scène des théâtres.

Nous regrettons que M. Roche lui-même, intelligent et fin comme il est, se soit laissé aller pareillement à ces exercices de pître. Certes, il a mieux à nous offrir que cela et il conviendra sans peine avec nous que plus une situation est tendue, un mot est leste, plus finement on doit glisser dessus. Voilà la bonne manière. On peut tout dire, mais cela dépend de la façon de le dire...

La pièce du reste a bien marché et une fois de plus nous engageons le public cadurcien à assister aux dernières représentations de la troupe de M^{me} Pilo, car jamais il n'a eu pareille *Mascotte*.

Quant à l'avenir, nous apprécions trop la compétence de la Commission municipale du théâtre pour ne pas croire qu'elle s'assurera, par tous les moyens possibles, la troupe actuelle, pour la prochaine campagne d'hiver.

A cette troupe, il peut hardiment accorder la subvention destinée au théâtre; le public ratifiera sa décision.

Mais ce que pour notre compte nous ne comprendrons jamais, c'est qu'on accorde une subvention à un directeur sans, au préalable, avoir vu ses pensionnaires à l'œuvre.

On s'expose, par ce procédé, à des mécomptes de toutes sortes, et le jour où de véritables artistes succèdent à ceux qu'on ne saurait qualifier, la Caisse des encouragements est vide. C'est regrettable.

Ce n'est donc qu'après auditions sérieuses, que la Commission municipale du théâtre, — ayant pris, du reste, l'avis du public, — devrait accorder ou refuser la subvention. Mieux vaudrait même doubler cette subvention pour trois mois de représentations d'une bonne troupe, que d'encourager pendant six mois une troupe exécutable.

Par ce moyen on relèverait le niveau de notre scène; elle en a bien besoin.

POULLAILLER.

• LA NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire.

La Nouvelle Revue a maintenant fait ses preuves.

Le succès lui est venu avec une spontanéité que n'avait encore rencontrée aucune autre publication du même genre. Les articles qu'elle a consacrés aux principales questions du jour, l'autorité acquise par sa Chronique politique et par ses lettres sur la politique extérieure, la sûreté de ses informations, la variété et les nouveautés de sa partie littéraire, les études de toute sorte auxquelles elle a ouvert librement ses pages, l'importance et la diversité des noms d'écrivains groupés dans ses colonnes, lui ont fait en quelques semaines, pour ainsi dire, une place à part dans la grande presse périodique française.

Ceux qui appréhendaient de ne trouver dans la Nouvelle Revue que l'écho d'un groupe particulier et l'organe d'une église fermée, savent aujourd'hui qu'ils étaient dans l'erreur. Ils ont pu constater quelle entière indépendance d'opinions et d'appréciations, quelle sincérité d'idées, quel détachement de toute prévention étroite et de tout point de vue personnel, la Direction apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. La suite montrera de plus en plus que la Nouvelle Revue n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition que d'offrir un centre de ralliement à tous les amis de la République ouverte, du gouvernement parlementaire loyalement et largement pratiqué, de la liberté économique, commerciale et industrielle, de la libre discussion et du progrès en toutes choses, en un mot de la rénovation littéraire et du complet relèvement de la France.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot. — Un an, 36 fr. ; six mois, 20 fr. ; trois mois, 15 fr.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — **Astronomie populaire**. 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — **Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle**. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 41 volumes grand format (4,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Eucré. J. GARDOT DIJON. n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

LA NOUVELLE REVUE Livraison du (15 avril 1882) — Histoire de mes livres : III. Robert Helmont; — IV. Le Petit Chose, par M. Alphonse Daudet. — La Réforme des pensions civiles, par M. Ferdinand Meyer. — Correspondance inédite de Lagrange et d'Alembert, par M. Charles de Comberousse. — La France en Océanie, par M. Albert Rabou. — Le Jardin du Roy (Quatrième partie), par M. Champfleury. — L'Égypte et le Nil, par M. Marius Fontane. — Par amour, par M. le comte A. Wodzinski. — Poésies, par M. Paul Bourget. — Revue du Théâtre : Musique, par M. Louis Gallet. — Revue du Théâtre : Drame et Comédie, par M. Henri de Bornier. — Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique politique. — Journal de la quinzaine. — Bulletin bibliographique. — 23, Boulevard Poissonnière, 23.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE

DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8. Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mèllasses, Suifs,

Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
de
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
2 Médailles d'Or, obtenues à l'Exposition 1875, et aux autres Expositions
INTERNATIONALES
EN 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191,